

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5182

commune (s) : La Mulatière

objet : **Place Leclerc - Aménagement - Marché de coordination, sécurité et protection de la santé (CSPS) - Mandat confiée à la SERL - Autorisation de signer le marché dans le cadre de ce mandat**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2915 en date du 19 septembre 2005, le conseil de Communauté a décidé de confier la réalisation de l'aménagement de la place Leclerc à La Mulatière par voie de mandat à la SERL. Celle-ci a lancé une procédure d'appel d'offres, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS).

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 20 avril 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Norisko, pour un montant de 17 840 € HT, soit 21 336,64 € TTC pour une durée de 40 mois.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner au mandataire pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le directeur de la SERL, mandataire, à signer le marché de CSPS dans le cadre de l'aménagement de la place Leclerc à La Mulatière et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Norisko, pour un montant de 21 336,64 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 671 800 - fonction 824 - opération 0808.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,